

L'absurde croisade du ministre contre les permissions de sortir

Toutes les occasions sont bonnes pour présenter les juges comme des irresponsables et les droits fondamentaux comme un danger à neutraliser. La polémique de ces derniers jours autour d'une permission de sortir octroyée par un·e juge de l'application des peines vient s'ajouter à la longue liste des attaques violentes et illégitimes contre l'institution judiciaire.

Dans une démocratie saine, les juges devraient pouvoir exercer leur métier sans risquer d'être soumis à la vindicte de syndicats, des chaînes d'information, de la classe politique ou pire, du garde des Sceaux lui-même.

Au-delà de l'agitation récente, le mal est bien plus profond : le Syndicat de la magistrature observe depuis plusieurs mois des atteintes lourdes, graves, directes à l'encontre des décisions des juges qui octroient des permissions de sortir. Ainsi, le garde des Sceaux demandait-il aux parquets dans une dépêche du 3 novembre 2025 d'émettre des avis défavorables à des permissions de sortir en rajoutant des critères non prévus par la loi...

En parallèle, l'administration pénitentiaire remet en cause de plus en plus fréquemment l'obligation à laquelle elle est pourtant soumise : l'exécution des décisions de justice, et ce au détriment du travail mené par le SPIP. Les entraves se multiplient ainsi dans de plus en plus d'établissements pénitentiaires :

- freins massifs et répétés à l'exécution de permissions de sortir collectives ou individuelles ;
- refus de mettre à disposition les modalités d'accompagnement des permissions de sortir préalablement déterminées ;
- demandes de réexamen en vue du retrait de permissions de sortir déjà octroyées par des juges au prétexte de l'existence d'alternatives en visioconférence ou d'autres motifs non prévus par la loi.

Plus récemment, le garde des Sceaux a franchi un nouveau cap : d'une part en limogeant *manu militari* le directeur du Centre pénitentiaire de Rennes au prétexte de « faire un exemple » en lien avec l'exécution d'une décision de permission de sortir – procédé insensé, humiliant, archaïque, autoritaire et tout simplement inacceptable. Ce dernier, ses collègues et l'ensemble du SPIP 35 ont tout notre soutien. D'autre part, en réclamant ce weekend un droit d'exception pour les personnes détenues « les plus dangereuses » comme si les magistrat·es étaient inaptes à évaluer les situations qui leur sont soumises.

Loin d'être une récompense, les permissions de sortir ont notamment pour finalité de prévenir la récidive en favorisant l'insertion. Leur bonne exécution est un élément supplémentaire pour apprécier la capacité de la personne à respecter un cadre imposé. Tous les chiffres le démontrent : les sorties de prison « sèches », sans projet de réinsertion préparé en amont de la sortie et sur le temps long, produisent de la récidive.

Les permissions de sortir sont tout sauf une ineptie, contrairement à leur instrumentalisation populiste par le garde des Sceaux.